

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 07/03/2022

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : 6

SEANCE du 11 mars 2021

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL

Les conseillers : Guillaume CROISET, Marjorie NORTH, Benoît REGEL

Absents excusés : Frédéric SPILL

Procurations : Stéphanie MATHERN pour Nathalie GEIGER, Hervé OUVRARD pour Benoît REGEL,
Emeline BALL pour Marjorie NORTH

COMPTE RENDU

1) Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 – budget principal

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° S'assurant que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 a été repris dans les écritures ;

DECLARE que le compte administratif dressé par le Maire pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE, en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote, à l'unanimité le compte administratif dressé pour l'exercice 2021.

2) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 – budget principal

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DIT que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

3) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021– budget principal

Vu le compte administratif pour l'exercice 2021 adopté par la délibération n° 2022/01 du 11 mars 2022 ;

Vu la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur de la commune de Wintzenheim-Kochersberg de l'exercice 2021 ;

Vu l'excédent d'exploitation constaté pour l'exercice 2021 qui s'élève à **67 522,15 €** pour la section de fonctionnement ;

Vu l'excédent reporté pour l'exercice 2020 qui s'élève à **14 734,66 €** pour la section de fonctionnement ;

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2021 qui s'élève à **52 210.19 €**

Vu les restes à réaliser qui s'élèvent à **7 000.00 €** en recettes d'investissement et **9 000.00 €** en dépenses d'investissement

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 comme suit :

- **37 475,20 €** au compte R 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé
- **30 046.95 €** en excédent de fonctionnement reporté compte 002

4) Vote du Budget Primitif 2022

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget primitif 2022 présentée par M. Alain NORTH, le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

DECIDE de voter le budget primitif 2022 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec 10 Voix pour comme suit :

Fonctionnement : 240 490,95 €

Investissement : 203 075,20 €

Considérant que les 2 parcelles N° 289/75 avec 1a79 et N° 290/75 avec 1a10 sont hors projet communal ;

Considérant qu'un potentiel acquéreur est intéressé par ces 2 parcelles pour un projet de construction d'une maison individuelle

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à dix voix pour :

DECIDE de procéder à l'acquisition par anticipation des parcelles cadastrées section 17, N° 289/75 avec 1a79 et N° 290/75 avec 1a10 à l'EPF d'Alsace, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire au projet de cession de terrains à bâtir pour du logement ;

ACCEPTE qu'un acte de cession soit établi au prix global de 26 960 € (Vingt-six mille neuf cent soixante Euros)

S'ENGAGE à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace ;

AUTORISE l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération

7) Enfouissement câble fibre optique rue du Kalkhof

Le maire expose que lors des travaux rue du Kalkhof ROSACE a procédé à l'enfouissement du câble de la fibre optique.

Le devis de l'opérateur s'élève à 8931,60 € TTC et a été accepté le 05 mars 2021

ROSACE a accordé une remise commerciale de 1350 €.

Le câble restant propriété de ROSACE la somme demandée s'analyse comme une participation aux frais d'enfouissement, participation qui se comptabilise au compte 20422

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une participation aux travaux d'enfouissement au bénéfice de ROSACE pour un montant après remise de 7581,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté cette opération à 10 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention.

8) Divers

L'adjoint Thomas ROECKEL présente l'avancée de l'étude réalisée par le cabinet SFI, sur la circulation et le stationnement dans le village.

L'adjoint Thomas MOLINA dresse le compte rendu de la commission communication

L'adjointe Nathalie GEIGER confirme la date du 23 avril 2022 pour l'organisation de la fête des aînés

Les conseillers disponibles le lendemain 12 mars, se retrouveront à 8 h 30 pour une demi-journée de travail (Mise en place des panneaux électoraux, plaques de rues, nettoyage de sentiers,...)